

Commune de BELLECOMBE

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11 mars 2019

Convocation du 4 mars 2019 - Secrétaire de séance : Stéphane GROS

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présents : Mme Estelle PERRIER, Mrs Bernard FELLMANN, Dominique GROS, Gilles GROS. Stéphane GROS, Frédéric PITEL.
Excusé : M. François CASAGRANDE qui donne pouvoir à M. Stéphane GROS.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 décembre 2018 est approuvé par 7 voix POUR.

PROJET DE FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU HAUT JURA

Ce point de l'ordre du jour était prévu pour recevoir des membres du comité de pilotage. Il se trouve qu'une réunion de ce même COPIL avait lieu au moment du conseil municipal de Bellecombe. Cet échange est reporté à une séance ultérieure du Conseil.

Les élus interviennent néanmoins sur les questions que leur pose le projet de fusion des communautés de communes du Haut Jura. La plus grande inquiétude concerne la place des toutes petites communes dans cet éventuel grand ensemble. La lecture de la presse et des lettres d'information publiées par le COPIL laisse augurer des difficultés dans la gestion du tourisme dans le cadre de la station des Rousses et traduit des conflits potentiels de gouvernance. Les élus disent leur inquiétude devant la multiplication des arguments commerciaux et marchands et le peu de place réservée aux réels intérêts de la population.

Frédéric Pitel ajoute que le projet touristique local manque vraiment d'ambition et que l'élargissement du périmètre de la communauté n'apportera pas de solution novatrice et pas de proposition équilibrée.

Les élus pressentent une dégradation de la démocratie dans ce nouvel ensemble parce qu'il sera difficile de participer aux échanges et aux décisions d'une communauté de grande taille.

Le Conseil reste dans l'attente de la visite des membres du COPIL. Le maire rappelle que l'étude est en cours et que ce sont les conseils municipaux qui décideront, in fine, de l'avenir de ce projet. Il demande aux élus de prendre en compte les documents publiés par le COPIL et d'approfondir la réflexion sur les enjeux de cette proposition de fusion.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION COMMUNAUX 2018

Le maire quitte la salle et M. Frédéric PITEL assure la présidence de la séance pour la présentation et le vote du compte administratif 2018. Le président donne lecture du compte administratif tenu par la commune.

Résultat de fonctionnement 2018 :

- Résultat de l'exercice : 74 259.96 €
- Résultat antérieur reporté : 147 724.85 €
- Excédent de fonctionnement cumulé : 221 984.81 €

Résultat d'investissement :

- Résultat de l'exercice : -21 769.98 €
- Résultat antérieur reporté : 12 394.98 €
- Résultat à affecter : - 9375 €

Affectation (affectation complémentaire en réserve) : 9 375 €

- Résultat reporté en fonctionnement : 212 609.81 €
- Résultat reporté en investissement : 9 375 €

Le compte administratif 2018 est approuvé par 6 voix POUR.

M. le Maire rappelle que le compte de gestion est le reflet de la comptabilité tenue par le trésorier. Il doit être en concordance avec le compte administratif tenu par la commune.

Résultat de fonctionnement 2018 :

- Excédent : 221 984.81 €

Résultat d'investissement 2018 :

- Déficit : 9 375 €

Résultat de l'exercice 2018 : 212 609.81 €

Le compte de gestion 2018 est approuvé par 7 voix POUR.

AFFECTATION DU RESULTAT AU BUDGET COMMUNAL 2019

Par 7 voix POUR, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de 2018 aux comptes :

Excédent de fonctionnement R 002 : 212 609.81€

Déficit d'investissement D 001 : 9 375 € / R 1068 : 9375 €

ACHAT D'ETRAVE DE DENEIGEMENT

L'étrave que la commune utilise pour le déneigement est mise à disposition par la commune de Septmoncel depuis de nombreuses années. Cet outil de déneigement, bien qu'entretenu soigneusement, arrive à un niveau d'usure peu compatible avec l'utilisation intense du déneigement communal. Une étrave récente Sicométal GM10 et qui conviendrait pour la commune est proposée par un entrepreneur en fin d'activité au prix de 7500€, soit la moitié du prix du neuf. Mrs Dominique Gros et Stéphane Gros sont allés vérifier son état et ont confirmé qu'il s'agissait d'un matériel fiable et très bien entretenu.

Le Conseil, par 7 voix POUR, décide d'acheter ce matériel. Une demande de subvention sera établie en direction du Conseil Départemental pour contribuer à cet achat au niveau de 2000€.

AUTORISATION ANTICIPEE D'OUVERTURE DE CREDITS

Deux investissements sont à régler en ce début d'année 2019 : l'achat de l'étrave de déneigement et le remplacement des fenêtres et des volets de l'étage de la façade sud du bâtiment communal de Boulème. Le budget 2019 n'étant pas encore voté, le maire demande l'autorisation anticipée d'engager les paiements de ces dépenses qui sont réglementairement plafonnées à 25% des budgets 2018 prévisionnels dédiés à ces investissements soit

- Compte 2151 VOIRIE dépenses investissement 2018 : 30 000€ /25% = 7 500€
- Compte 21318 BATIMENTS PUBLICS dépenses investissement 2018 : 113 938.34€ /25% = 28 484.58€

Le Conseil, par 7 voix POUR, approuve cette demande anticipée d'ouverture de crédits.

ADHESION A LA MEDECINE DU TRAVAIL

L'adhésion de la commune aux l'Organisme pour la Prévention et la Santé Au Travail (OPSAT) est obligatoire pour couvrir ses deux salariées. Le Conseil, par 7 voix POUR, décide l'adhésion de la commune à l'OPSAT pour un montant de 326,16€. La cotisation de l'agent administratif sera partagée par chacun des autres employeurs de l'agent au prorata des heures travaillées dans sa collectivité.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Le maire donne lecture du tableau des effectifs du personnel au 1^{er} janvier 2019.

NOM - PRENOM	POSTE	GRADE	INDICE	TEMPS DE TRAVAIL	RIFSEEP ISFE	RIFSEEP CIA
GROS Brigitte	Adjoint Technique	8 ^{ème} échelon	IB 366/ IM 339	1H30 Hebdomadaire	OUI	OUI
MERMET-GUYENET Céline	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	7 ^{ème} échelon	IB 403/ IM 364	12H Hebdomadaires	OUI	OUI

ECOLE DES SORBIERS

Le Conseil prend note de la proposition de contribution de la commune au SIVOS pour son budget 2019 à savoir 7 448,61€ en fonctionnement pour deux élèves actuellement scolarisés et 2 731,95€ en investissement. Cette dernière somme inclut le financement d'une classe numérique et de l'étude de faisabilité d'un regroupement scolaire sur le territoire, cette étude étant financée aussi par les communes du RPI de La Pesse-Les Bouchoux. Une réunion du Comité syndical du SIVOS est convoquée le 11 mars.

CHANTIER DU GARAGE AUX COUPES

Le chantier démarrera dès que la neige aura libéré le site de la mairie aux Coupes. Les permis de construire du garage et la déclaration préalable de pose de panneaux solaires sont validés. Les démarches de contractualisation de la vente de courant à EDF sont finalisées.

VERIFICATION DES BORNES A INCENDIE

La Communauté de Communes s'est dotée d'appareils de contrôle des poteaux d'incendie. Ce matériel permettra une mutualisation de la vérification des bornes à moindre coût. Il faudra proposer deux personnes qui pourront effectuer ces contrôles après une courte formation qui sera assurée par les techniciens de la Communauté de Communes.

DIAGNOSTICS ENERGETIQUES DES LOGEMENTS COMMUNAUX DE BOULEME

Le SIVOS a élaboré une offre qui répond aux obligations des bailleurs d'informer les locataires sur les bilans énergétiques des biens mis en location d'une part et de tracer des perspectives d'amélioration de ces performances à court et moyen terme d'autre part. Le maire confirme que la commune est inscrite pour cette expertise et qu'il faudra budgéter cette démarche (environ 1000€).

Elle est indispensable pour envisager, à court ou moyen terme, une opération lourde d'amélioration des performances énergétiques de l'immeuble communal de Boulème. Les charges de chauffage sont de plus en plus élevées pour les occupants au fil de l'augmentation des prix de l'énergie gaz propane ; en même temps, les possibilités d'améliorer l'isolation de cet immeuble sont importantes et les aides financières nombreuses aujourd'hui pour avancer dans la transition énergétique. Cela implique également que la politique de changement des fenêtres et volets de l'immeuble devra être poursuivie pour régler le problème de l'étanchéité des ouvertures.

TOUR DU JURA

Le Tour du Jura passera par Bellecombe le samedi 27 avril en milieu de journée. Les arrêtés de circulation seront pris en temps voulu et les riverains seront informés des contraintes de ce passage.

ADHESION ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE France

L'Association des Maires Ruraux de France défend particulièrement les communes rurales et mobilise l'attention des citoyens et des pouvoirs publics sur les problèmes de la ruralité. La commune adhère déjà à l'Association des Maires de France et à l'Association Nationale des Elus de Montagne. Le Conseil ne retient donc pas l'adhésion à l'AMRF.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Grand débat national**

Le maire précise qu'aucune demande d'organisation de débat ou de mise à disposition de salle n'a été déposée en mairie dans la période retenue pour le grand débat national. Le cahier de doléances déposé au secrétariat de mairie a été envoyé au service collecteur à la préfecture du Jura.

- **Changement des fenêtres à Boulème**

Les fenêtres et les volets de la façade sud de l'immeuble de Boulème ont été remplacées par l'entreprise Morand.

- **Courrier de M. Michel Verguet**

Le maire lit un courrier de M. Michel Verguet qui signale des difficultés pour stationner et manoeuvrer lors du dépôt des déchets ménagers près des conteneurs des Mouilles, d'autant que des voitures stationnent à cet endroit lors des périodes touristiques. Le Conseil a prévu le remblaiement du terrain adjacent de cinq ares désormais propriété de la commune et un aménagement qui tiendra compte de ces difficultés en termes d'organisation de l'espace et de signalétique. Une réponse a été envoyée à M. Verguet.

- **Chantier d'enfouissement de réseaux aux Mouilles**

Le maire annonce que le chantier d'enfouissement de la ligne basse tension entre Les Mouilles et le Crétet se déroulera cette année sous la maîtrise d'œuvre du SIDEC. Cet enfouissement se fera le long de la départementale et intégrera les lignes d'alimentation électriques et téléphoniques des maisons particulières et du terrain communal qui se trouvera ainsi viabilisé. L'alimentation en eau est prévue à l'occasion de ce même chantier. La commune attend les devis et le calendrier de cette opération.

- **Vacance éventuelle de l'appartement T3 au rez-de-chaussée à Boulème**

Les locataires actuels de l'appartement T3 au rez-de-chaussée de l'immeuble de Boulème ont signalé leur éventuel départ en milieu d'année. Le maire propose, si cette vacance se confirme, de revoir les peintures, les sols et de vérifier l'ensemble de l'appareillage électrique et sanitaire de cet appartement qui a désormais vingt ans et qui a été loué en permanence. Des entreprises locales seront sollicitées pour intervenir le plus rapidement possible sur ce chantier afin de proposer un appartement rénové aux futurs locataires.

QUESTIONS DIVERSES

- Frédéric Pitel demande si la question des déblais déposés sur la propriété Cretin en face de Boulème a été réglée. Le maire précise que la question a été posée à l'ONCFS qui fait des recherches sur la réglementation des dépôts de matériaux sur les zonés humides répertoriées, en liaison avec la DREAL. Le maire souhaite que le zonage du PLU soit respecté et que l'opportunité d'un dépôt visant à reboucher une doline soit pesée, sans polémique, au regard des règles de protection de l'environnement et de l'intérêt particulier de l'agriculteur en terme de gestion de son exploitation.

La séance est levée à 17h20

Le Maire,
Bernard FELLMANN